

DU SUJET, LACANIEN, CHEZ L'ENFANT

Catherine Bonningue

La notion de sujet nous guide au quotidien dans notre pratique de la psychanalyse, et particulièrement dans un cadre institutionnel où il joue pour nous le rôle d'une véritable boussole que nous nous obligeons à consulter régulièrement pour ne pas perdre la route de l'inconscient. C'est qu'en effet : 1. l'institution psychologique, psychiatrique, sociale, ou encore scolaire, opère ce que nous appellerons une véritable forclusion (*Verwerfung*) du sujet, dans des proportions qui restent à préciser selon le secteur ; 2. on tente d'y réintroduire, après l'avoir forclos, un sujet philosophique qui semble, pour nous, plus correspondre à la définition de l'homme moyen, telle que nous l'a formulée récemment Jacques-Alain Miller¹, qu'au sujet de l'inconscient freudien. Prenons d'emblée un exemple simple : 1. un enfant est sujet de droit, mais assujéti au droit de ses parents ; 2. on décide ce qu'il faut pour lui à partir de décisions consensuelles du groupe de ceux qui ont à s'en occuper, le sujet étant ainsi la résultante du consensus des adultes sur un enfant – dit le philosophe, s'aidant pour ce faire du sociologue.

L'enfant tombant sous le coup de la protection judiciaire (l'enfant retiré de sa famille pour le protéger de négligences, voire de mauvais traitements), et confié au service de l'Aide sociale à l'enfance, est particulièrement représentatif de la tentative de réduction du sujet tel que nous l'entendons dans la psychanalyse au sujet supposé produit consensuel de différents administratifs ayant à gérer sa vie. D'où l'importance de l'acte du psychanalyste amené à le recevoir pour ses symptômes, acte devant se poser aussi à l'envers du sujet psychologique calculé sur un processus de développement de l'ego.

¹ Jacques-Alain Miller, « L'ère de l'homme sans qualités » (2004), *La Cause freudienne* n° 57, Paris, Navarin/Seuil, 2004.

Une éthique de jouissance

Maurice a été placé dans le but de le protéger de mauvais traitements parentaux, mauvais traitements qui semblaient plus effectifs sur sa jeune sœur que sur lui-même. La séparation d'avec sa mère, condamnée pour maltraitance, fut douloureuse. Très attaché à elle, il aimait la retrouver pour de courtes rencontres, au début de son placement en famille d'accueil, puis il refusa progressivement de la voir, pour une raison simple : elle niait les faits de maltraitance avérés sur sa petite sœur et parlait de les reprendre. Le retrait des enfants de ce couple parental séparé depuis peu mit à jour des attouchements sexuels du père sur la petite fille, et dont Maurice était témoin. De même qu'il ne voulait plus voir sa mère, il refusa aussi de revoir son père. Les années passèrent pendant lesquelles les enfants réussirent à faire entériner leur choix auprès du juge pour enfants et auprès de l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance, service toujours par ailleurs empressés de rétablir une relation entre parents et enfants. Maurice s'est soutenu de l'expérience analytique dans laquelle il est engagé pour affirmer ce qui nous paraît être un véritable choix subjectif – posé dans un temps donné –, remarque qui n'engage nullement de notre part une approbation dudit choix, mais un simple acquiescement dans le sens d'un accusé de réception. Cet enfant s'est constitué dans l'inconscient plus sur le mode de la défense que sur celui du refoulement, défense qu'il ne nous a pas paru opportun de trop bousculer. L'acte pédophilique dans lequel son père l'entraînait malgré lui comme spectateur fut posé au moins une fois en séance, mais comme un réel non symbolisable, un réel qui ne peut jamais que se réduire à un trognon de réel, sans passer entièrement au symbolique. Il ne fut pas sans l'agir, c'est-à-dire le *ré-agir*, au moins une fois, cet acte pédophilique du père devenu pour lui une condition de jouissance² en entraînant une petite fille dans les toilettes de l'école, la forçant à se prêter à une intrusion corporelle de sa part. Son entourage ne manqua pas de lui dire qu'il ne pouvait faire cela, et le pourquoi de cet interdit. Quand il l'évoqua en séance, je repris pour ma part le caractère « forcé » de la chose sur cette petite fille, dont il était visiblement amoureux. Il me rétorqua alors : « Oui, mais si elle le veut bien ? » Avez s'il en est d'un choix cette fois de jouissance – ajoutons, bien entendu, qu'il s'agit d'un choix forcé où le sujet s'engage toujours dans une perte (séparation).³ Nous voyons bien que le sujet que nous essayons de cerner là chez Maurice n'est pas un sujet

² Nous prenons là appui sur le cours de J.-A. Miller « Cause et consentement » (1987–88).

³ J.-A. Miller a repris cette question dans cette année de *L'orientation lacanienne* (2005–06), faisant référence à ses cours plus anciens.

philosophique, moral, mais un sujet qui ne peut être appréhendé que par notre conception de l'éthique à partir de l'enseignement de Lacan, qui est toujours une éthique de jouissance.

Otage

Alexis est pris en otage entre le désir de ses parents depuis sa naissance. Sa mère l'eut à environ quarante ans ; elle avait été auparavant mariée, et a eu deux enfants qu'elle n'éleva que peu de temps du fait qu'elle s'est alcoolisée excessivement alors que son deuxième était encore bébé. Elle quitta son mari, la région, et ne revit ses enfants que peu souvent. Son père, lui, à peu près du même âge qu'elle, eut quatre enfants qu'il laissa aussi rapidement aux soins de leur mère, s'en éloignant de même géographiquement. Ce qui fit se rencontrer cet homme et cette femme fut certainement ce que nous appelons avec Freud une condition d'amour, et qui détermine le choix d'objet sexuel, ou ce que nous pouvons appeler avec Lacan une condition de jouissance, ou encore l'objet petit *a* cause du désir. Le couple se mit à vivre ensemble, Alexis naquit, son père travaillant, sa mère échouant à reprendre un travail, s'alcoolisant de nouveau tout en prenant force antidépresseurs. Plusieurs signalements d'enfant en danger furent formulés par des personnes diverses (ne prenons ici comme exemple que celui d'une pharmacienne voyant arriver ivre la mère d'Alexis, son bébé dans les bras, pour acheter un produit qui ne ferait qu'aggraver son état). Alexis fut placé une première fois en pouponnière (il avait moins d'un an), puis revint chez ses parents, qui furent de nouveau très aidés par les services sociaux proposant un système de garde de jour de l'enfant chez une assistante familiale, qui se prolongeait bien souvent la nuit. Cela ne suffit plus non plus et il fut proposé un accueil permanent chez une assistante familiale, placement qui ne fut pas judiciaire dans la mesure où les parents y collaboraient. Je reçus Alexis pour la première fois à ce moment-là, il avait un peu moins de deux ans ; il était très instable ; je pus commencer un travail avec sa maman et lui-même quand je constatai qu'introduits dans mon bureau tous les deux, ils prenaient un malin plaisir à s'ignorer l'un l'autre. Cette étrangeté qu'ils semblaient éprouver l'un envers l'autre était-elle d'origine ou l'enfant faisait-il payer à sa mère les abandons répétés ? Il était difficile de trancher. Peu importe, la maman retrouva (ou trouva) son enfant, qui fut de ce fait beaucoup plus docile avec elle quand elle passait un moment seule avec lui, pour jouer ou pour lui donner son goûter. La souffrance psychique de cet enfant était pourtant toujours là, avec son lot de symptômes. Les parents d'Alexis décidèrent, comme ils en avaient le droit, de reprendre leur enfant au bout d'un an de placement. Ce fut alors les vacances

d'été et tout ce que je pus obtenir d'eux fut un rendez-vous qu'ils m'accordèrent à la fin du mois d'août, où je m'entendis dire que tout allait bien dans la petite famille réconciliée, une seule préoccupation étant une manifestation d'Alexis qui les inquiétait : il saisissait son sexe qui s'érigait alors et « tirait dessus » à se faire mal. Je ne pus alors que leur conseiller de consulter en PMI (protection maternelle infantile) et d'y demander l'aide d'un psychologue si nécessaire. Je n'étais pas dupe de ce qui se jouait entre eux, alors, d'une tentative, à partir de « se vouloir parents », de se faire aussi « homme et femme » à partir de ce « être parents », dans le sens que pose Lacan au début de son enseignement, mais qu'il critiquera par la suite, de vouloir imaginer que l'un fait l'autre, autrement dit qu'il y aurait un rapport sexuel entre l'homme et la femme qui pourrait s'écrire. À peine six mois plus tard, notre jeune Alexis revint au placement familial, sous protection du juge pour enfants, cette fois. Il ne retrouva pas la même famille d'accueil, mais s'installa maintenant chez un couple pour un temps beaucoup plus important. Le suivi psychologique de cet enfant a pu ainsi reprendre, en lien avec les parents. Il a aujourd'hui bientôt huit ans et a dû intégrer une CLISS (classe spéciale de l'éducation nationale pour enfants ayant des problèmes d'apprentissage), après un échec au CP (cours préparatoire, première année de scolarisation après l'école maternelle).

Le petit garçon a remis en jeu cet objet qu'il étirait, quasi bébé encore, mais cette fois dans une imaginariation/symbolisation. Tel le petit Hans il a ôté, remis, voire cloué – dans le semblant –, le petit plus qu'il a de naissance sur le corps, et qu'il faut bien marquer d'un moins pour qu'advienne un sujet. De son père, il reçoit force armes (jouets) en cadeau qui, entre autres, lui permirent d'accéder à l'organisation d'un jeu qui lie imaginaire et symbolique. L'angoisse massive semble être maintenant tarie, il investit le scolaire. Il traversera sans doute encore de nombreuses épreuves entre une mère allant mieux par moments mais pouvant encore retomber dans des périodes d'alcoolisation avec d'éventuels nouveaux compagnons qui l'influencent dans ce sens, et un père répétant des échecs amoureux entrecoupés d'embellies illusives.

Séparation

Martin va maintenant sur ses neuf ans et est engagé dans un suivi psychanalytique depuis environ quatre ans. Il venait de vivre un moment dramatique dans son existence, ayant fait une chute du quatrième étage d'un immeuble par la fenêtre. De l'hôpital, il passa à la Pouponnière, puis arriva dans une famille d'accueil. Martin présentait des symptômes depuis longtemps. Lui qui ne parlait que peu, étant presque incompréhensible, mit toute son énergie, pendant

ses séances, à rendre compte de ce qu'il avait vécu suite à cet accident, ce que sa mère lui avait dit, et le pourquoi de cette chute, bien loin du souci d'un « Centre ressources » (centre de diagnostic et d'orientation) voulant en faire un handicapé du traumatisme crânien relevant d'une rééducation psychomotrice, le marquant ainsi définitivement d'un moins dans le réel. Des années après, cet enfant envahi par l'angoisse, regardant les autres avec des yeux méfiants qui faisaient dire de lui qu'il avait le regard méchant – ce qu'il ne manqua pas d'interroger : qui était méchant ? lui ou l'autre ? –, cet enfant encoprétique, tire son épingle du jeu, soit du fantasme maternel, grâce à ce petit jeu (dans le sens où l'on dit qu'il y a du jeu entre deux éléments) du sujet qui permet de ne pas être tout à fait là tout en y étant aussi, sujet à éclipse. Il supporte maintenant les défaillances de sa mère, trop occupée parfois pour le prendre avec lui, il arrive à faire avec ce père au ciel (Dieu) qu'elle lui attribue, lui qui ne connaît pas son père du fait de sa mère, et le père de son petit frère qu'il peut voir de temps en temps, mais qui n'est pas son père. Après l'aliénation au fantasme maternel, il en est maintenant séparé, séparé de sa dépression, de sa souffrance psychique.

Abandonné

Adrien est né d'un couple en train de se séparer dans de graves conflits. Né prématuré, il resta en couveuse. Sa mère confia plus tard qu'elle n'avait pas réussi à l'investir de ce fait. Ce qui se vérifia, car, une fois à la maison, elle ne s'en occupa pas suffisamment, laissant le bébé affamé parfois, et hurlant. Il est de nouveau hospitalisé, pour une raison qui reste obscure, ses parents le délaissant alors. On décide de le placer en pouponnière, puis, à dix-huit mois en famille d'accueil. La maman d'Adrien ne viendra le voir que très peu souvent à la pouponnière, sera présente au moment de son admission, faisant connaissance de l'assistante familiale, mais ne viendra jamais lui rendre visite ensuite. Le papa d'Adrien est parti en province pendant qu'il était à la pouponnière pour rejoindre une nouvelle compagne et son jeune enfant. La maman s'est très vite remise en ménage avec un compagnon dont elle tomba aussitôt enceinte, présentant une fois à Adrien le bébé. Son nouveau compagnon maltraitera ses deux aînés, frère et sœur d'Adrien, qui seront placés aussi et qui seront également délaissés. Une nouvelle vie va commencer pour Adrien lorsqu'il trouve enfin une maman de substitution. Celle-ci est en train de se séparer de son mari, elle a de grands enfants, et reporte donc tout son amour sur Adrien, qui va alors très mal. Il sort en effet de la pouponnière, marchant et parlant déjà un peu, mais très actif, instable, ne restant pas en place une seconde. Il ne pleure ni ne rit, tout à l'opposé de notre bien connu Jean qui pleure et Jean

qui rit. Il ne cesse de se faire mal, puisqu'il ne cesse de se précipiter dans des activités motrices de façon qui semble irraisonnée ; alors il tombe, se cogne, se blesse, devant presque toujours l'adulte qui est là près de lui à tenter de le protéger de lui-même. Mais il ne ressent rien, ne se plaint jamais. Son visage est toujours figé, inexpressif, même lorsqu'il se fait câliner... l'espace de quelques secondes pas plus. Il a marché à un an, ce qui semble l'avoir précipité dans un monde sans bornes significatives, le rendant un enfant fou, « libre » en quelque sorte. Il a commencé à parler assez tôt aussi et se montre très attentif à ce qui est dit autour de lui, enregistrant les signifiants proposés et les utilisant à son tour à bon escient. Il est vif, intelligent, mémorise durablement tout ce qui le concerne, son hyperactivité ne l'empêchant nullement d'attraper tout ce qui se passe autour de lui. Il se montre ainsi cependant envahi par le monde extérieur. De cette époque de cette petite enfance, il dira plus tard, lui qui va aujourd'hui vers ses huit ans, qu'il attendait sa mère. Peut-être peut-on prendre au sérieux cette interprétation de sa part, lui, qui encore aujourd'hui est en attente d'une famille qui l'a pourtant durablement délaissée.

Revenons un instant à l'histoire d'Adrien. Au bout d'une année sa mère ni son père n'avaient repris contact avec lui. L'équipe du Placement familial proposa d'appliquer la loi qui exige alors d'entreprendre une démarche qui peut aboutir à reconnaître l'enfant comme abandonné de ses parents, lui permettant alors d'être adopté. Cette procédure est prévue par le code civil et semblait tout à fait justifiée étant donné la pathologie familiale répétant des deux côtés paternel et maternel, de génération en génération, l'impossibilité d'assumer la fonction parentale. Il en fut cependant décidé autrement par des partenaires sociaux et psychologues, qui allèrent faire en entretien avec ce père qui ne répondait pas aux sollicitations, le rappelant à ses devoirs. Il déclara ne pas vouloir abandonner Adrien, et au bout de plusieurs mois et rendez-vous manqués, il quitta sa compagne pour revenir s'installer chez la grand-tante qui l'avait partiellement élevé. Adrien reçut ce père venu de nulle part comme un Dieu, s'accrochant désespérément à cette relation nouvelle pour lui et qui lui promettait monts et merveilles. Ce père d'illusion se fit bientôt plus rare, pour de nouveau abandonner Adrien, non sans lui avoir présenté ses frère et sœur, sa mémé, et avoir même provoqué une rencontre avec sa mère biologique, pour la satisfaire, elle, mais sans le dire à l'enfant, qui a toutefois bien compris de qui il s'agissait. Quelques années plus tard, Adrien était là bien abandonné, mais restant toujours malgré tout dans l'espoir de revoir ce père météore, et dans la douleur de cette conscience d'avoir été non voulu et abandonné. « Abandonner, c'est se tuer », ou « abandonner, c'est tuer », dit-il aujourd'hui, au moment où la date de son anniversaire de naissance approche et réveille sa douleur d'exister.

Effet sujet

Anne arrive dans une famille d'accueil à plus de deux ans, après un séjour dans une Pouponnière depuis ses six mois, moment où elle est placée par protection judiciaire. Elle est alors élevée par une mère seule, dépressive et s'alcoolisant, qui se suicidera après un court séjour à l'hôpital, alors que sa fille a tout juste un an. Le père d'Anne, qui n'avait pas souhaité cet enfant et n'avait aucune intention de vivre avec la jeune femme qu'il avait mise enceinte, se sent alors responsable de cette petite fille et va la voir à la Pouponnière très régulièrement, parfois accompagné de sa mère chez qui il vit encore, ne travaillant pas, à part quelques concerts de musique qui lui rapportent quelques euros. Quand nous le recevons en entretien, après l'arrivée d'Anne en famille d'accueil, il se montre et se dit très démuni dans cette fonction qu'il n'avait apparemment jamais pensé occuper, mais revendiquant toutefois de s'y exercer seul, sans « tiers » – ce tiers que l'on propose si souvent pour pallier le manque parental –, sans le regard de l'autre. Il accepte à la fois le placement de son enfant, se sachant incapable de s'occuper de son enfant, mais en même temps rejette cette idée que sa fille n'ait pas la même vie comme les autres enfants. Décontenancé par ce qu'il pose comme un retard de développement, il la compare à un enfant de ses amis, et se demande comment s'y prendre avec cette enfant qui ne communique pas comme il le souhaite. Il maintient aussi qu'on ne peut encore parler à Anne de sa maman, dont elle n'a plus le souvenir, parce qu'« elle ne comprendrait pas ». Anne, elle, depuis quelque mois, a trouvé une famille des plus chaleureuse : une assistante familiale dévouée et attentionnée, craquant devant cette jolie petite bonne femme métis, un père d'accueil très présent, des frères et sœurs de cœur ravis de cette nouvelle arrivée. Anne bouge sans cesse, ayant des difficultés à se concentrer sur une activité ludique ; elle parle beaucoup en écholalie – sans qu'il y ait à s'en inquiéter outre mesure –, répétant mots puis phrases de façon parfois incessante ; son regard est fuyant, comme si elle voulait rester à distance de l'autre, méfiante, avec donc une prise en compte de l'Autre. Elle vient de commencer l'école : elle a beaucoup pleuré et s'est fait remarquer dès le premier jour en escaladant le petit muret séparant les cours de récréation ; sa tonicité inquiète un peu les enseignants. Le suivi psychanalytique va se mettre en place, après quelques entretiens préliminaires.

Qu'est-ce qui fait un sujet dans ce cas ? D'abord un accrochage à un Autre – ici incarné par l'assistante familiale –, que l'enfant revendique très joliment en l'appelant dans un premier temps par son prénom, refusant ainsi le « tata » d'usage, puis profite de l'absence des enfants de la famille pendant les vacances, pour l'appeler « maman ». L'assistante familiale reprend : on dit « tata », se demandant si ses enfants et son père vont accepter qu'elle l'appelle « maman ».

Lors d'un entretien assistante familiale/enfant et moi-même, ce thème est abordé et je formule à l'assistante familiale qu'il n'est pas pertinent de toujours reprendre Anne quand elle dit « maman » ; je propose aussi qu'on lui parle de sa mère de naissance et qu'elle puisse avoir accès à la photo de cette femme, même si le père pense qu'elle n'est pas prête. Quelques jours après, l'assistante familiale demande à me parler, me disant que, depuis notre entretien, Anne ne cesse de l'appeler « maman ». Un travail psychanalytique va décidément pouvoir s'engager, respectant ce temps du sujet à venir et qui ne peut s'effectuer qu'avec des signifiants, des semblants auxquels il fait bon croire, quelque décalés qu'ils fussent d'une réalité biologique ou encore normative. Tel est en effet l'espace nécessaire que se doit d'introduire le psychanalyste.